

# DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta F - 93100 Montreuil

N/Ref.: F-97/ PR 33 -1/ CS-CV/ DD

F - Paris, le 08 décembre 1997

**Le Procureur de la République  
à Bordeaux**

**Monsieur Patrice DAVOST**

Tribunal de Grande Instance

Place de la République

F - 33000 BORDEAUX

Lettre Recommandée A.R.

Une page et neuf pièces jointes.

## Objet: Affaire du Sang Contaminé.

Monsieur le Procureur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les Documents N° MGF1, MGF2, MGF3a et MGF4 de DSF, ci joints.

Et nous dénonçons les agissements du Centre Régional de Transfusion Sanguine de BORDEAUX (MGF3a et MGF4) qui a, en pleine connaissance de cause et sciemment, fabriqué et distribué un produit contaminé.

Le CRTS de BORDEAUX relève de votre compétence territoriale.

Dans l'attente de nous faire savoir les suites que vous allez donner à nos dénonciations.

Nous sommes à votre entière disposition.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, les assurances de notre haute considération et de nos sentiments très respectueux.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA

Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL

Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux  
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Cinq autres Pièces Jointes :

Lettre de DSF du 15/11/97, Ref: F-97/ CeDH-1/ CS-CV/ DD, **PLAINTÉ** de Dentistes Sans Frontières **contre La FRANCE.**

Document : **un FAUX du Conseil Constitutionnel** signé de son Président, Monsieur Robert BADINTER.

Journal Officiel de la République française du 08 Octobre 1988 p.12730, Décision n° 88-1089 du 03 octobre 1988.

**Mobiles :** notamment, **Cacher le Plus Grand Crime de l'Histoire de France :**

**Affaire du Sang Contaminé & des Cabinets Dentaires Contaminés.**

Documents de Dentistes Sans Frontières N° D1, BD1 et P2.

**Copie de cette Lettre Ouverte et des neuf Pièces Jointes, dont à :**

Le Président de la Commission des Pétitions du Parlement Européen, Monsieur E. NEWMAN (Pétition de **DSF** n° 663 / 95).

Le Secrétaire de la Commission européenne des Droits de l' Homme, CONSEIL DE L'EUROPE F-67075 Strasbourg Cedex.

Les Bâtonniers de l'Ordre des Avocats de Bordeaux, du Bas Rhin et de Paris.

Le Premier Juge d' Instruction à Paris, Madame M.O. BERTELLA-GEFFROY.

**Maître Serge KLARSFELD, avec en plus le Document N° FR2 B de DSF.**

Association de **Défense des Victimes de l'Affaire du Sang Contaminé:** Tour "Hermès" 6, rue des Cailloux F-92110 Clichy.

Le Président Fondateur de l' **A.V.E.H.C** (Association d' Entraide des Victimes de l' Hépatite C), Monsieur Herbert KLEIN.

Le Président Fondateur de l' Association **Des Polytransfusés**, Monsieur Jean PERON GARVANOFF.

A la Mémoire de notre Ami,  
MARTYR Christian GARVARNOFF  
Hémophile  
Secrétaire Général de l' Association Des Polytransfusés  
Fils de Chirurgien-Dentiste

N° MGF4

**A TOUS LES MAGISTRATS CIVILS ET MILITAIRES**  
**Contamination par le Plasma Sec Lyophilisé (PSL)**

**HEPATITE C - SIDA**

En France, officiellement, des centaines de milliers de Patients ont été contaminés par transfusion de sang et/ou de dérivés sanguins ( dont notamment, par une Colle biologique (4-MGF3), par du Fibrinogène (4-MGF3), par du Plasma Sec Lyophilisé ).

Le Plasma est obtenu à partir du sang total par centrifugation ou sédimentation qui séparent les éléments cellulaires et le plasma (1).

**ETAT des CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES de l' EPOQUE (1), (2), (3), (4) :**

Le **Plasma Frais Congelé (PFC)** est préparé à partir d'un plasma unique. Risque d'être contaminé par **Un PFC = risque de Un donneur.**

Les Indications Médicales justifiant le choix de donner du Plasma Frais Congelé à la place de l' Albumine sont rares.

Bien qu' issue d'un mélange de plusieurs plasmas (pool), *de par sa préparation* l' **Albumine** ne transmet pas l' Hépatite (1).

Avec l' Albumine le **risque** d' être contaminé = **ZERO**. Mais l' *Albumine*, est un *produit plus coûteux que le Plasma Frais Congelé*.

**Le rapport des Experts auprès des Tribunaux doit impérativement mentionner**

**le Motif Médical justifiant d'avoir choisi de donner du Plasma Frais Congelé à la place de l' Albumine.**

On constate : Le **Plasma Sec Lyophilisé** est préparé à partir d'un **Pool** de Plasmas (2a) (2b) (2c).

Un pool est un mélange issu et obtenu à partir du sang de plusieurs donneurs.

**Probabilité d' infection = 1- [(1- risque par donneur) nombre de donneurs]. (2a).**

**Risque d' être contaminé par Un PSL issu du pool (ou Plusieurs PSL si tous ces PSL sont issus du même pool) = risque du Pool.**

Les Plasmas entrant dans la constitution de chaque pool peuvent provenir de divers Centres de Transfusion extérieurs, ET il y a une coexistence activement coopérante militaire-civil : Accords Service de Santé des Armées - Centres de Transfusion Civils (4-MGF2).

On constate : L' emploi du plasma lyophilisé est **interdit** dans de nombreux pays à cause des risques d' hépatite virale (3).

**Autorisé en France**, le PSL a continué d'être utilisé. Et, précisé par l' Art. 25 de l' arrêté du 25-08-1983 publié au J.O. le 15-09-1983, le nombre maximum de donneurs par pool destiné à la préparation de PSL augmente de 12 à 25 donneurs !.

**Hépatite C : avec un Risque par donneur de Dix pour Mille**

Nombre de donneurs	Exprimé en %, votre risque d' être contaminé	Probabilité du Pool de ne pas être contaminé
12	11,56 %	0.884 4
25	22,22 %	0.777 8

On constate aussi : *après avoir extrait le Facteur VIII* de pool de 800 à 1200 donneurs, le CRTS de BORDEAUX a utilisé le reste du plasma pour la fabrication de Plasma Sec Lyophilisé. ( F VIII : facteur de coagulation destiné aux Hémophiles A ).

➤ **HEPATITE C** : Conséquence, avec un Risque par donneur de Dix pour Mille, et moyenne de la taille d' un pool 1000 :

Probabilité du Pool de ne pas être contaminé: 0.000 043.

En %, risque d' être contaminé par un PSL (ou plusieurs PSL si tous ces PSL sont issus du même pool) : **99,9957 %**.

**En pleine connaissance de cause et sciemment, le CRTS de BORDEAUX a fabriqué et distribué un produit contaminé.**

Exemple: Un patient reçoit Trois PSL dont Deux sont issus du même pool. Ces Trois PSL sont donc issus de Deux pools.

Et ces Deux pools ont la même taille moyenne, de 1000 donneurs : En %, son risque d' être contaminé: **99,999 999 998 %**.

Si ce patient avait reçu Trois Plasma Frais Congelé issus de Trois donneurs : En %, son risque d' être contaminé: **02,97 %**.

Si ce patient avait reçu Trois Albumine issues de Trois pools différents : En %, son risque d' être contaminé: **ZERO %**.

➤ **SIDA** : voir notamment le Document N° STAT1 de DSF.

Et Ils savaient qu'il fallait et qu'il faut toujours transfuser "la main forcée" (1) (uniquement quand la vie du patient est en danger).

(1) **TRANSFUSION SANGUINE** (Six Auteurs, avec 24 Collaborateurs) Collection Abrégés - 251 pages Masson, Paris 1980.

(2) **VOX SANGUINIS**: International Journal of Blood Transfusion and Immuno haematology  
1980 Vol 38 Official Journal of the International Society of Blood Transfusion  
Published In cooperation with the League of Red Cross Societies, Geneva \*

a) p.114 K.R. WOODS, PhD, and B. HOROWITZ U.S.A. The New York Blood Center.  
... " ; probability of infection = 1- [(1-risk per donor) number of donors]."

b) p.113 Prof. J.P. SOULIER France Fondation - Centre National de Transfusion Sanguine.  
... " ... In France we use large pools for the preparation of cryoprecipitates, fibrinogen and factor VIII concentrates,..." "Of course, we are fully aware of the fact that we do not control the risk of transmitting non -A, non- B Hepatitis which is increased by the large pools."

c) p.107 Prof. R. BÜTLER Suisse Bern.  
... " ... it is obvious that the risk of transmitting hepatitis is much less if small pool instead of large pool products are used.

\*On constate que VOX SANGUINIS est publié en coopération avec la Ligue des Sociétés de Croix Rouge.

Le silence complice de La Croix Rouge Française a été et continue d' être assourdissant.

(3) **DREYFUS Bernard (avec 64 Collaborateurs): Hématologie** - 890 pages Flammarion Medecine-Sciences Mars 1984.  
Le Traité de Référence en Hématologie.

Chapitre 87 Transfusion sanguine par B. GENETET et P. MANNONI p.807 à 848.

p.819: ... " C'est à dessein que nous ne parlerons pas du plasma lyophilisé, produit dont l' emploi est *interdit* dans de nombreux pays à cause des risques d' hépatite virale."

(4) **Supplément d'Informations** : Documents DSF, notamment, N° MGF1, MGF2, MGF3, BT2, T1b, TE1, ST1, STAT1, D1, GP-BD1, CE1, CE2, P2 et SMB.

**Reproduction, traduction et diffusion autorisées et souhaitées.**

Dentistes Sans Frontières 33, rue Gambetta 93100 MONTREUIL FRANCE E-mail : dentistes\_sf@hotmail.com

# DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE



33, rue Gambetta F - 93100 Montreuil

N/Ref.: F-97/ BA 33 -1/ CS-CV/ DD

F - Paris, le 08 décembre 1997

**Monsieur le Bâtonnier de  
l'Ordre des Avocats de Bordeaux**

Maison de l'Avocat  
18, rue du Maréchal Joffre  
F - 33000 BORDEAUX

Lettre Recommandée A.R.  
Une page et treize pièces jointes.

## Objet: Affaire du Sang Contaminé.

Monsieur le Bâtonnier,  
Cher Maître,

Nous avons l'honneur,

- 1) de porter à votre connaissance les Documents N° AF1, AF2, AF3 et AF4 de DSF, ci joints.
- 2) de vous joindre copie :
  - a) lettre de DSF du 08/12/97, Ref.:F-97/ PR 33 -1/ CS-CV/ DD, avec ses neuf pièces jointes, adressée au Procureur de la République à Bordeaux, Monsieur Patrice DAVOST.
  - b) lettre de DSF du 08/12/97, Ref.:F-97/ PR 67 -1/ CS-CV/ DD adressée au Procureur de la République à Strasbourg, Monsieur Edmond STENGER.

**Vu la teneur de ces Documents et leurs implications gravissimes,  
nous vous sollicitons pour bien vouloir en assurer la plus large diffusion possible auprès de vos chers confrères.**

Dans l'attente de nous faire savoir les suites que vous allez donner à cette lettre et ses treize pièces jointes.  
Nous sommes à votre entière disposition pour tous compléments d'Informations.

Veuillez agréer, Monsieur le Bâtonnier, Cher Maître, les assurances de notre parfaite considération.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA  
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL  
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux  
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Copie de cette Lettre Ouverte, dont à :

Le Président de la Commission des Pétitions du Parlement Européen, Monsieur E. NEWMAN (Pétition de **DSF** n° 663 / 95).  
Le Secrétaire de la Commission européenne des Droits de l'Homme, CONSEIL DE L'EUROPE F-67075 Strasbourg Cedex.  
Le Premier Juge d' Instruction à Paris, Madame M.O. BERTELLA-GEFFROY.

Association de **Défense des Victimes de l'Affaire du Sang Contaminé**: Tour "Hermès" 6, rue des Cailloux F-92110 Clichy.  
Le Président Fondateur de l' **A.V.E.H.C** (Association d'Entraide des Victimes de l'Hépatite C), Monsieur Herbert KLEIN.  
Le Président Fondateur de l' **Association Des Polytransfusés**, Monsieur Jean PERON GARVANOFF.

A la Mémoire de notre Ami,  
MARTYR Christian GARVARNOFF  
Hémophile  
Secrétaire Général de l' Association Des Polytransfusés  
Fils de Chirurgien-Dentiste

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta F - 93100 Montreuil

N/Ref.: F-97/ BA 75 -1/ CS-CV/ DD

F - Paris, le 08 décembre 1997



**Maître Serge KLARSFELD**

32, rue de la Boetie  
F - 75008 PARIS

Lettre Recommandée A.R.

Une page et quatorze pièces jointes.

**Objet: Affaire du Sang Contaminé.**

Cher Maître,

Nous avons l'honneur,

1) de porter à votre connaissance a) les Documents N° AF1, AF2, AF3 et AF4 de DSF, ci joints.

**b) le Document N° FR2 B de DSF, ci joint.**

2) de vous joindre copie :

a) lettre de DSF du 08/12/97, Ref.:F-97/ PR 33 -1/ CS-CV/ DD, avec ses neuf pièces jointes, adressée au Procureur de la République à Bordeaux, Monsieur Patrice DAVOST.

b) lettre de DSF du 08/12/97, Ref.:F-97/ PR 67 -1/ CS-CV/ DD adressée au Procureur de la République à Strasbourg, Monsieur Edmond STENGER.

Vu la teneur de ces Documents et leurs implications gravissimes,  
nous vous sollicitons pour bien vouloir en assurer la plus large diffusion possible.

**Dans l'attente de nous faire savoir les suites que vous allez donner à cette lettre et ses quatorze pièces jointes.**

**Nous sommes à votre entière disposition pour tous compléments d'Informations.**

Veuillez agréer, Cher Maître, les assurances de notre parfaite considération.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA  
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL  
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux  
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Copie de cette **Lettre Ouverte**, dont à :

Le Président de la Commission des Pétitions du Parlement Européen, Monsieur E. NEWMAN (Pétition de **DSF** n° 663 / 95).

Le Secrétaire de la Commission européenne des Droits de l' Homme, CONSEIL DE L'EUROPE F-67075 Strasbourg Cedex.

Le Premier Juge d' Instruction à Paris, Madame M.O. BERTELLA-GEFFROY.

Association de **Défense des Victimes de l'Affaire du Sang Contaminé**: Tour "Hermès" 6, rue des Cailloux F-92110 Clichy

Le Président Fondateur de l' **A.V.E.H.C** (Association d' Entraide des Victimes de l' Hépatite C), Monsieur Herbert KLEIN.

Le Président Fondateur de l' **Association Des Polytransfusés**, Monsieur Jean PERON GARVANOFF.

A la Mémoire de notre Ami,  
MARTYR Christian GARVARNOFF  
Hémophile  
Secrétaire Général de l' Association Des Polytransfusés  
Fils de Chirurgien-Dentiste

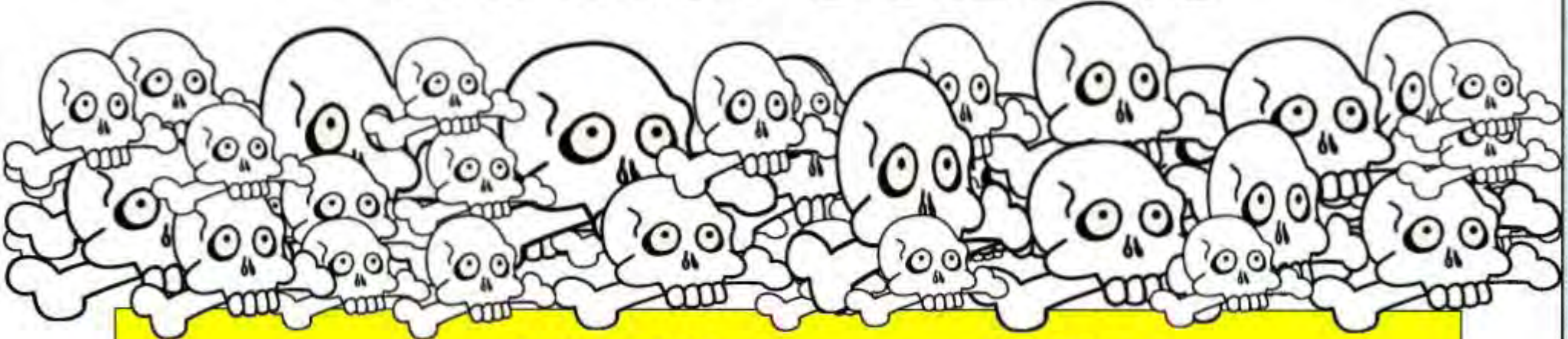
Les Deux Spécialités Bordelaises



# GAZEURS



# TRANSFUSEURS



**De VICHY à nos JOURS**  
**LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ**

LA POSTE

RA 5188 0464 2FR

AVIS DE RÉCEPTION  
DE VOTRE ENVOI  
RECOMMANDE



Présenté le :  
TRIBUNAL GRANDE INSTANCE  
BORDEAUX

09 DEC. 1997

COURRIER ARRIVÉ

~~Le Procureur de la République à  
Bordeaux, M<sup>e</sup> Sylvain CHAUMI  
Tribunal de Grande Instance  
Place de la République  
D-33000 BORDEAUX  
SERVIR A :~~

Dentistes Sans Frontières  
33, rue Casatta  
F- 93100 NOGENT

AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

RA 5188 0465 6FR

AVIS DE RÉCEPTION  
DE VOTRE ENVOI  
RECOMMANDE



Présenté le :  
Distribué le : 9/12/97  
Signature du destinataire :



~~Renouer le bâtonnier de l'Ordre  
des Avocats de Bordeaux  
Maison de l'Avocat  
18, rue de l'archevêque Joffre  
D-33000 BORDEAUX  
SERVIR A :~~

Dentistes Sans Frontières  
33, rue Casatta  
F- 93100 NOGENT

AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

RA 5188 0466 0FR

AVIS DE RÉCEPTION  
DE VOTRE ENVOI  
RECOMMANDE

Présenté le :  
Distribué le : 10.12.97  
Signature du destinataire :

FL

~~Le Procureur de la République à  
Strasbourg, M<sup>e</sup> Vincent GONDI  
Tribunal de Grande Instance  
Quai Finkelt  
D-67000 STRASBOURG  
SERVIR A :~~

Dentistes Sans Frontières  
33, rue Casatta  
F- 93100 NOGENT

AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

RA 5188 0471 3FR

Présenté le :

Distribué le :

Signature du destinataire :

9-11-97

*[Handwritten signature]*

AVIS DE RÉCEPTION  
DE VOTRE ENVOI  
RECOMMANDÉ

SIÈGE  
DU CONSEIL  
DE L'EUROPE



~~Le titulaire de l'Ordre  
des Avocats de Strasbourg  
Maison du Degrès  
3, Quai Jacques Sturm  
F- 67000 STRASBOURG~~

RETOUR A :

Dentistes Sans Frontières  
33, rue Gambetta  
F- 93100 NOGENT

AR

AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

RA 5188 0468 7FR

Présenté le :

Distribué le :

Signature du destinataire :

09/12/97  
09/12

*[Handwritten signature]*

AVIS DE RÉCEPTION  
DE VOTRE ENVOI  
RECOMMANDÉ

~~Maître Perry KLARFELD  
32, rue de la Postie  
F- 75008 PARIS~~



RETOUR A :

Dentistes Sans Frontières  
33, rue Gambetta  
F- 93100 NOGENT

AR

AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

RA 5188 0469 5FR

Présenté le :

Distribué le :

Signature du destinataire :

9-11-97

*[Handwritten signature]*

AVIS DE RÉCEPTION  
DE VOTRE ENVOI  
RECOMMANDÉ

~~Le titulaire de l'Ordre  
des Avocats de Paris  
Maître Bernard WITKIN  
11, Place Copernic  
F- 75001 PARIS~~



RETOUR A :

Dentistes Sans Frontières  
33, rue Gambetta  
F- 93100 NOGENT

AR

AVIS DE RÉCEPTION